

États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

March 31, 2021

Contenu

	Page
Responsabilité de la direction sur les états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats	5
Variation des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes relatives aux états financiers	8-14
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	15
Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses	16-18
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	19

Responsabilité de la direction sur les états financiers

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces déclarations sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes afférentes aux états financiers et les annexes supplémentaires, ainsi de veiller à ce que cette information est conforme, le cas échéant, avec les informations contenues dans les états financiers. Un résumé des conventions comptables est décrit à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations affectant la période comptable en cours ne peut pas être déterminée avec certitude avant les périodes futures.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est produite d'une façon fiable. Les contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les transactions sont autorisées et enregistrées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le conseil est responsable d'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information et de contrôle interne, et exerce ces responsabilités par le comité de vérification. Le conseil examine les états financiers internes sur une base trimestrielle et les états financiers vérifiés externes à chaque année. Le comité de vérification examine également toute information significative financière ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les vérificateurs externes, White Perkins Associates, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes de vérification, et exprime leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont accès libre et complet aux membres du comité de vérification du Conseil scolaire acadien provinciale, au besoin. Le rapport du vérificateur accompagné décrit leur responsabilité, la portée de leur examen et leur opinion sur les états financiers.

Au nom du Conseil scolaire acadien provinciale

Janine M Saulnier BSc MBA

Janine Saulnier, MBA
Directrice des finances

Renaud d'Entremont

Renaud d'Entremont, CPA, CA
Coordonnateur des finances

le 26 juin 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du Conseil scolaire acadien provincial

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

-nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

-nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

-nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

-nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

-nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Yarmouth, Canada
le 26 juin 2021

White Perkins Associates

Comptables professionnels agréés

Conseil scolaire acadien provincial

État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars

2021

2020

Actifs financiers

Encaisse

Encaisse	9,076,065 \$	6,119,506 \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1,339,034	1,406,972

Sommes à recevoir

Province de la Nouvelle-Écosse	17,660,959	14,747,328
Gouvernement du Canada	3,798,443	2,284,564
Autres	175,671	500,952

Total des actifs financiers

32,050,172 \$	25,059,322 \$
----------------------	----------------------

Passifs financiers

Sommes à payer – fournisseurs	4,895,623 \$	3,305,479 \$
-------------------------------	--------------	--------------

Sommes à payer

Province de la Nouvelle-Écosse	17,899	68,424
Gouvernement du Canada	871,786	3,356
Municipalités	95,961	25,276
Autres	173,574	66,073

Charges à payer	2,440,623	2,613,869
-----------------	-----------	-----------

Avantages postérieurs (Note 5)	9,588,368	9,509,437
--------------------------------	-----------	-----------

Revenus reportés	9,283,371	6,923,236
------------------	-----------	-----------

Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite (Note 7)	670,319	594,310
--	---------	---------

Total des passifs financiers

28,037,524	23,109,460
-------------------	-------------------

Actifs financiers net

4,012,648	1,949,862
------------------	------------------

Actifs non financiers

Immobilisations (Annexe C)	475,251	503,342
----------------------------	---------	---------

Frais payés d'avance	38,401	35,564
----------------------	--------	--------

Total des actifs non financiers

513,652	538,906
----------------	----------------

Excédent accumulé affecté – fonds générés par les écoles	1,339,034	1,406,972
--	-----------	-----------

Excédent accumulé affecté - amortissement capital	475,251	503,342
---	---------	---------

Excédent accumulé non affecté	2,712,015	578,454
-------------------------------	-----------	---------

Excédent accumulé (Note 1)	4,526,300 \$	2,488,768 \$
-----------------------------------	---------------------	---------------------

Engagements (Note 8)

Ratifié au nom du Conseil scolaire

Marcel Cottreau

président

Jeanelle d'Entremont

vice-présidente

Conseil scolaire acadien provincial

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2021		2020
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	96,000,000 \$	101,388,723 \$	90,069,622 \$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	6,000,000	4,781,575	4,277,211
Allocations des conseils municipaux (Annexe A)	1,000,000	767,696	837,406
Autres revenus (Annexe A)	3,500,000	1,522,204	3,100,356
Total des revenus	<u>106,500,000</u>	<u>108,460,198</u>	<u>98,284,595</u>
Charges			
Gouvernance du conseil scolaire (Annexe B)	550,000	558,238	471,990
Bureau de la direction général (Annexe B)	1,750,000	1,404,168	1,463,881
Services des finances (Annexe B)	800,000	733,453	742,258
Service de ressources humaines (Annexe B)	725,000	660,756	676,498
Services scolaires (Annexe B)	72,575,000	71,613,549	67,132,950
Service des opérations (Annexe B)	19,000,000	24,073,946	18,925,559
Init du CSAP (Annexe B)	1,500,000	1,244,973	1,119,761
Élaboration de programmes (Annexe B)	1,150,000	811,576	959,077
CPRP (Annexe B)	700,000	753,719	691,164
Programme de prématernelle (Annexe B)	5,250,000	3,198,849	2,989,101
Fonds générés par les écoles	2,500,000	1,369,439	2,362,286
Total des charges	<u>106,500,000</u>	<u>106,422,666</u>	<u>97,534,525</u>
Excédent lié aux activités		2,037,532	750,070
Excédent accumulé lié aux activités, au début de l'exercice		2,488,768	1,738,698
Excédent accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice		<u>4,526,300 \$</u>	<u>2,488,768 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars

	2021	2020
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	1,949,862 \$	1,168,352 \$
Changements durant l'exercice		
Excédent annuel	2,037,532	750,070
Amortissement des immobilisations	28,091	31,226
Diminution des frais payés d'avance	<u>(2,837)</u>	<u>214</u>
Augmentation des actifs financiers net	<u>2,062,786</u>	<u>781,510</u>
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	<u><u>4,012,648 \$</u></u>	<u><u>1,949,862 \$</u></u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	2,037,532 \$	750,070 \$
Amortissement	28,091	31,226
Sommes à recevoir	(4,102,229)	(363,170)
Dépenses payées d'avance	(2,838)	212
Sommes à payer	2,567,930	1,071,070
Revenus reportés	2,360,135	(1,442,270)
	<u>2,888,621</u>	<u>47,138</u>
Augmentation de trésorerie	2,888,621	47,138
Encaisse, au début de l'exercice	<u>7,526,478</u>	<u>7,479,340</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>10,415,099 \$</u>	<u>7,526,478 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, comme le stipule la Loi sur l'éducation avec 18 conseillers scolaires élus. Le Conseil fournit une gamme de services et programmes d'enseignement français langue première du niveau maternelle à 12e dans les écoles publiques de la Province de la Nouvelle-Écosse y inclut le programme prématernelle. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

Conventions comptables significatives

Entité déclarante

L'état de la situation financière est présenté en utilisant les principes prescrits par le Ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés tels qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisés comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères ont été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Conventions comptables (suite)

Charges

Les charges sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements, les créditeurs, et les montants liés aux personnes apparentées. Sauf indication contraire, l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable.

Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'exercice que les charges connexes sont engagées et/ou le service effectué.

Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets représentent l'excédent des actifs financiers du Conseil sur ses passifs financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Conventions comptables (suite)

Excédent accumulé

L'excédent accumulé représente les actifs du Conseil moins les passifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé de l'excédent et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil.

Actifs non-financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique et logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et mis à la disposition des centres régionaux d'éducation et du Conseil sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des centres régionaux d'éducation et du Conseil.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations d'écoles	150 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée pendant l'année fiscale 2020-2021 de 869 000 \$, (2019-2020 – 809 000 \$), avec la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC). En date du 31 mars 2021, cette ligne de crédit était nul (2020 – nul). Cette ligne de crédit à un taux d'intérêt préférentiel moins 0,75% garantie par la province de la Nouvelle-Écosse.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucuns frais et/ou obligations liées à ce plan sont incluses dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 281 603\$ (220 670 \$ en date du 31 mars 2020) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2021. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

5. Avantages postérieurs à l'emploi

Congés de maladie accumulés

Les employés admissibles ont droit à un nombre prescrit de jours de congé de maladie pour utilisation pendant leur période d'emploi. La province de la Nouvelle-Écosse a préparé une estimation, basé d'une évaluation actuarielle, des congés de maladie accumulés pour le personnel enseignant et non enseignant de tous les centres régionaux d'éducation de la province et du Conseil et a assumé la responsabilité du financement de ce passif.

Les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser dans leurs états financiers respectifs le passif et le recouvrement compensatoire de la province de la Nouvelle-Écosse, ainsi que les modifications annuelles du nombre accumulé de congés de maladie pour le personnel enseignant et non enseignant.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Le montant inclus pour les congés de maladie cumulés des enseignants:	8,861,164 \$	8,880,003 \$
Le montant inclus pour les congés de maladie cumulés des non-enseignants:	727,204 \$	629,434 \$
	<u>9,588,368 \$</u>	<u>9,509,437 \$</u>

6. Transaction non allouée

Le CSAP utilise des écoles appartenant à la province ou des écoles que la province a loué. La province ne facture pas le loyer de ces écoles au Conseil scolaire acadien provincial. En raison de difficulté à déterminer leur juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Cette année le Conseil a aussi loué une école pour un montant nominal par année. En raison de difficulté à déterminer la juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

7. Régime de retraite

Indemnités de départ

Les employés admissibles reçoivent une indemnité de départ à la fin d'emploi, lorsqu'ils ont droit à une pension acquise, en vertu des contrats entre les syndicats et le Conseil scolaire acadien provincial et ses prédécesseurs. Les contrats prescrivent les formules utilisées dans le calcul de l'attribution du service ainsi que la période sur laquelle le paiement doit être effectué. L'admissibilité est gelé au 1 avril 2015.

La province de la Nouvelle-Écosse a assumé la responsabilité du paiement des indemnités de départ aux employés qualifiés, mais les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser le passif projeté à l'égard de ces primes pour services rendus. Le passif prévu est compensé par une créance correspondante de la province. Le montant du passif prévu a été déterminé par le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, sur la base d'une évaluation actuarielle.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Le montant inclus pour les indemnité de départ des enseignants:	307,907 \$	316,602 \$
Le montant inclus pour les indemnité de départ des non-enseignants:	362,412 \$	277,708 \$
	670,319 \$	594,310 \$

8. Engagements

Service de transport

Le Conseil a renouvelé son contrat pour le service de transport jusqu'au 30 juin 2022. Le coût annualisé approximatif de ce contrat par année est le suivant:

2021-2022	6,512,543 \$
-----------	--------------

Le prix du contrat fluctuera en fonction de diverses dispositions de l'entente, y compris le nombre d'autobus scolaires et les prix du carburant, ainsi que les variations de l'indice des prix à la consommation.

Programme pré-maternelle

Le Conseil a conclu des contrats annuel pour des services du programme pré-maternelle jusqu'au 30 juin 2021. Le coût mensuel approximatif de ce contrat est le suivant:

Avril 2021	119,413 \$
Mai 2021	119,413 \$
Juin 2021	119,413 \$

Location

Le Conseil a un contrat prolongé pour la location du bureau central jusqu'à le 31 août 2027 et le bureau nord-est jusqu'au 31 mars 2025. Le coût annuel approximatif de ces contrats pour les prochaines cinq ans sont comme suit:

	<u>2021/2022</u>	<u>2022/2023</u>	<u>2023/2024</u>	<u>2024/2025</u>	<u>2025/2026</u>	<u>Total</u>
Bureau central:	235,425 \$	235,425 \$	235,425 \$	235,425 \$	235,425 \$	1,177,126 \$
Bureau nord-est:	98,400 \$	98,400 \$	98,400 \$	98,400 \$	0 \$	393,600 \$
	333,825 \$	333,825 \$	333,825 \$	333,825 \$	235,425 \$	1,570,726 \$

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

9. Pandémie COVID-19

Le 11 mars 2020, l'épidémie de la COVID-19 fut déclarée une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé. La propagation du virus a eu des répercussions graves sur de nombreuses économies partout au monde. La province de la Nouvelle-Écosse a déclaré un état d'urgence provincial le 22 mars 2020, et toutes les écoles publiques de la province ont fermé leurs portes en date du 23 mars 2020. Un plan pour la continuité de l'apprentissage fut mis en œuvre pour permettre aux élèves de poursuivre leur apprentissage à la maison; ce plan est resté en place pour le reste de l'année scolaire 2019–2020.

La Nouvelle-Écosse a développé son Plan pour le retour à l'école pour septembre 2020. Le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) a mis le plan en œuvre et les élèves ont repris l'apprentissage en salle de classe en septembre 2020. Ce plan contient des mesures importantes établies par les services de santé publique et explique divers protocoles, y compris l'utilisation répandue de l'équipement de protection individuelle par le personnel et les élèves, les mesures de nettoyage améliorées, la vérification des systèmes de ventilation dans les écoles, les cohortes d'élèves, et d'autres encore.

Arrivée au 28 avril 2021, toutes les écoles de la province avaient fermé leurs portes temporairement afin de réduire la propagation de la COVID-19 dans la communauté. Les élèves sont alors passés à l'apprentissage virtuel à la maison, comme prévu par le Plan pour le retour à l'école. Rendues au 3 juin 2021, toutes les écoles étaient retournées à l'apprentissage en salle de classe pour le reste de l'année scolaire 2020–2021.

L'adoption des mesures de sécurité améliorées établies dans le Plan pour le retour à l'école de la Nouvelle-Écosse a eu des répercussions sur les états financiers et le fonctionnement. Toutefois, le CSAP n'a souffert aucun flux de trésorerie et travaille avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance afin d'assurer qu'il y ait suffisamment de fonds pour voir aux coûts supplémentaires occasionnés par la COVID-19, qui continuent d'être une préoccupation d'une importance croissante. La province de la Nouvelle-Écosse a contribué 2 325 000\$ au CSAP envers les coûts supplémentaires COVID-19 pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

10. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2021, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 339 034 \$ (1 406 972 \$ en date du 31 mars 2020) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cafétéria, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les dépenses générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente à la page suivante.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

Fonds générés par les écoles

	le 31 mars 2020 solde <u>d'ouverture</u>	<u>Additions</u>	<u>Déboursés</u>	le 31 mars 2021 <u></u>
Centre scolaire de la Rive-Sud	39,533 \$	25,467 \$	22,675 \$	42,325 \$
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	13,003 \$	28,751 \$	21,215 \$	20,539 \$
École acadienne de Pomquet	36,292 \$	35,107 \$	40,528 \$	30,871 \$
École acadienne de Truro	80,639 \$	52,915 \$	47,300 \$	86,254 \$
École Beaubassin	37,047 \$	20,146 \$	28,749 \$	28,444 \$
École Beau-Port	82,932 \$	30,885 \$	38,088 \$	75,729 \$
École Belleville	40,967 \$	82,794 \$	85,142 \$	38,619 \$
École Bois-Joli	19,997 \$	15,564 \$	17,079 \$	18,482 \$
École des Beaux-Marais	91,268 \$	55,471 \$	67,117 \$	79,622 \$
École du Carrefour	82,616 \$	27,136 \$	76,441 \$	33,311 \$
École du Grand-Portage	16,428 \$	46,198 \$	47,017 \$	15,609 \$
École Joseph-Dugas	41,155 \$	55,030 \$	46,315 \$	49,870 \$
École Mer et Monde	90,442 \$	111,680 \$	104,574 \$	97,548 \$
École NDA	187,944 \$	106,235 \$	95,861 \$	198,318 \$
École Pubnico-Ouest	60,523 \$	55,193 \$	57,229 \$	58,487 \$
École Rose-des-Vents	35,040 \$	10,377 \$	12,550 \$	32,867 \$
École secondaire de Clare	97,782 \$	160,464 \$	157,972 \$	100,274 \$
École secondaire de Par-en-Bas	144,183 \$	158,282 \$	168,499 \$	133,966 \$
École secondaire du Sommet	117,338 \$	60,809 \$	85,806 \$	92,341 \$
École secondaire Mosaique	-	57,617 \$	44,856 \$	12,761 \$
École Stella-Maris	80,932 \$	64,341 \$	62,436 \$	82,837 \$
École Wedgeport	10,911 \$	41,039 \$	41,990 \$	9,960 \$
	<u>1,406,972 \$</u>	<u>1,301,501 \$</u>	<u>1,369,439 \$</u>	<u>1,339,034 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars

2021

2020

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
Province de la Nouvelle-Écosse			
Fonctionnement	73,212,200 \$	68,476,355 \$	65,683,443 \$
Affectés	13,680,000	19,063,170	16,232,206
Autres	7,607,800	9,666,669	7,125,518
Récupération - province N.-É.	1,500,000	4,182,529	1,028,455
	<u>96,000,000 \$</u>	<u>101,388,723 \$</u>	<u>90,069,622 \$</u>
Gouvernement du Canada			
Fonds minoritaires	150,000 \$	162,810 \$	123,489 \$
Projets, stratégies, autres	5,850,000	4,618,765	4,153,722
	<u>6,000,000 \$</u>	<u>4,781,575 \$</u>	<u>4,277,211 \$</u>
Allocation des conseils municipaux			
Affectés	1,000,000 \$	767,696 \$	837,406 \$
	<u>1,000,000 \$</u>	<u>767,696 \$</u>	<u>837,406 \$</u>
Autres revenus			
Générés par le Conseil	100,000 \$	113,940 \$	135,486 \$
Frais (recouvrement) de scolarité	50,000	-	(7,040)
Location	15,000	9,600	11,000
Intérêts	200,000	81,974	150,017
Remboursement – non gouvernemental	600,000	12,038	254,219
Dons	35,000	3,151	7,192
Fonds générés par les écoles	2,500,000	1,301,501	2,549,482
	<u>3,500,000 \$</u>	<u>1,522,204 \$</u>	<u>3,100,356 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2021

2020

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
Gouvernance du Conseil scolaire			
Avantages sociaux	26,925 \$	23,485 \$	23,124 \$
Déplacement & formation	110,500	37,878	94,801
Élections scolaires	50,000	169,412	-
Fournitures, matériaux & équipement	30,493	10,941	36,843
Honoraires & salaires	326,368	307,423	305,741
Services professionnels	5,714	9,099	11,481
	<u>550,000 \$</u>	<u>558,238 \$</u>	<u>471,990 \$</u>
Bureau de la direction général			
Avantages sociaux	68,707 \$	68,198 \$	57,514 \$
Déplacement & formation	157,028	17,060	131,338
Frais professionnels	272,613	222,326	228,012
Fournitures, matériaux & équipement	371,615	328,460	310,954
Salaires	880,037	768,124	736,063
	<u>1,750,000 \$</u>	<u>1,404,168 \$</u>	<u>1,463,881 \$</u>
Services des finances			
Avantages sociaux	120,008 \$	113,976 \$	112,310 \$
Déplacement & formation	21,425	6,119	19,879
Fournitures, matériaux & équipement	35,621	28,782	32,093
Salaires	586,259	538,978	543,937
Services professionnels	36,687	45,598	34,039
	<u>800,000 \$</u>	<u>733,453 \$</u>	<u>742,258 \$</u>
Services de ressources humaines			
Avantages sociaux	85,749 \$	83,696 \$	97,474 \$
Déplacement & formation	40,982	41,878	39,454
Fournitures, matériaux & équipement	63,611	102,146	51,575
Salaires	534,658	433,036	487,995
	<u>725,000 \$</u>	<u>660,756 \$</u>	<u>676,498 \$</u>
Services scolaires - écoles			
Avantages sociaux	12,660,841 \$	12,755,575 \$	12,097,402 \$
Déplacement & formation	1,601,983	466,793	1,562,745
Fournitures, matériaux & équipement	5,477,955	6,514,078	4,969,913
Salaires	52,764,247	51,820,755	48,434,429
Services professionnels	69,974	56,348	68,461
	<u>72,575,000 \$</u>	<u>71,613,549 \$</u>	<u>67,132,950 \$</u>
Opérations - admin			
Avantages sociaux	88,569 \$	91,724 \$	82,640 \$
Déplacement & formation	63,038	38,459	58,635
Fournitures, matériaux & équipement	15,001	19,137	14,180
Salaires	433,392	466,708	404,380
	<u>600,000 \$</u>	<u>616,028 \$</u>	<u>559,835 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2021

2020

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
Opérations - maintien			
Amortissement	27,212 \$	24,680 \$	25,979 \$
Avantages sociaux	478,741	531,782	462,879
Fournitures, matériaux & équipement	1,134,115	1,460,349	1,071,075
Location	240,527	297,546	229,628
Réparation et entretien	1,462,842	4,607,689	1,603,505
Salaires	1,912,438	2,250,482	1,933,078
Services à contrat	284,914	1,291,765	971,636
Services publics	2,359,211	2,314,974	2,252,305
	<u>7,900,000 \$</u>	<u>12,779,267 \$</u>	<u>8,550,085 \$</u>
Opérations - transport			
Amortissement	5,618 \$	3,411 \$	5,248 \$
Avantages sociaux	387,176	368,524	331,502
Déplacement & formation	46,390	31,208	43,334
Fournitures, matériaux & équipement	1,098,740	762,279	1,042,231
Salaires	1,454,224	1,540,401	1,436,597
Transport à contrat	6,807,852	6,924,625	6,359,271
	<u>9,800,000 \$</u>	<u>9,630,448 \$</u>	<u>9,218,183 \$</u>
Opérations - techno			
Avantages sociaux	90,141 \$	80,197 \$	76,936 \$
Déplacement & formation	29,674	18,947	25,202
Fournitures, matériaux & équipement	215,223	617,575	183,820
Salaires	364,962	331,484	311,498
	<u>700,000 \$</u>	<u>1,048,203 \$</u>	<u>597,456 \$</u>
Initiative du CSAP			
Avantages sociaux	208,631 \$	219,965 \$	168,877 \$
Déplacement & formation	131,277	8,537	97,999
Fournitures, matériaux & équipement	82,679	5,975	61,722
Salaires	1,032,922	954,171	757,950
Services professionnels	44,491	56,325	33,213
	<u>1,500,000 \$</u>	<u>1,244,973 \$</u>	<u>1,119,761 \$</u>
Élaboration de programme			
Avantages sociaux	60,383 \$	47,708 \$	50,734 \$
Déplacement & formation	113,949	14,023	89,043
Fournitures, matériaux & équipement	58,744	46,333	49,632
Salaires	916,924	703,512	769,668
	<u>1,150,000 \$</u>	<u>811,576 \$</u>	<u>959,077 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2021

2020

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
CPRP			
Avantages sociaux	78,173 \$	80,662 \$	77,329 \$
Déplacement & formation	15,883	1,410	15,696
Fournitures, matériaux & équipement	70,922	116,265	70,154
Salaires	535,022	555,382	527,985
	<u>700,000 \$</u>	<u>753,719 \$</u>	<u>691,164 \$</u>
Programme de prématernelle			
Avantages sociaux	484,657 \$	305,046 \$	275,932 \$
Déplacement & formation	53,759	583	25,012
Fournitures, matériaux & équipement	599,482	418,272	346,989
Salaires	1,942,938	1,318,848	1,234,983
Services à contrat	2,169,164	1,156,100	1,106,184
	<u>5,250,000 \$</u>	<u>3,198,849 \$</u>	<u>2,989,101 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations

Exercice clos le 31 mars	2021	2020
	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Coûts des immobilisations		
Solde, au début de l'exercice	908,734 \$	908,734 \$
Solde, à la fin de l'exercice	<u>908,734 \$</u>	<u>908,734 \$</u>
Amortissement cumulé		
Solde, au début de l'exercice	405,392 \$	374,166 \$
Amortissement	28,091	31,226
Solde, à la fin de l'exercice	<u>433,483</u>	<u>405,392</u>
Valeur comptable nette	<u>475,251 \$</u>	<u>503,342 \$</u>
Valeur comptable nette		
Solde, au début de l'exercice	503,342 \$	534,568 \$
Solde, à la fin de l'exercice	475,251	503,342
Diminution dans la valeur comptable nette	<u>28,091 \$</u>	<u>31,226 \$</u>